



ROËZÉ SUR SARTHE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

### PROCÈS VERBAL

Date de convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2023

Date d'affichage du compte-rendu de la séance précédente : 18 octobre 2023

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Roëzé-sur-Sarthe sur la convocation et sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, Maire.

Ordre du jour :

Autre	<b>OBJET N°1</b>	<b>Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal</b>
Affaires générales	<b>OBJET N°2</b>	<b>Composition des commissions municipales de travail</b>
	<b>OBJET N°3</b>	<b>Évolution de l'organigramme et du tableau des emplois</b>
<b>INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES</b>		

Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15 rue de la mairie  
72210 Roëzé-sur-Sarthe  
tél. 02 43 77 26 22  
mairie-roeze@wanadoo.fr

**Membres présents :**

Chantal BOUTEAU	Patrick BRION	Vincent CHEVILLOT
Pascal COQUEREAU	Michelle ÉBOULEAU	François GARNIER
Valérie GARRY	Sylvie GONSARD	Nathalie HOUSSEAU
Pierre HUBERT	Alain LALANDE	Martine LEROUX
Jean-Baptiste LERUEZ	Cathy PIVRON	Fabienne SCHMITT
Catherine TAUREAU	Benoît TESSÉ	Joëlle VIARD

**Membres absents excusés :** Chantal BOUTEAU, Valérie GARRY, Jean Baptiste LERUEZ, Fabienne SCHMITT

**Procurations :** Chantal BOUTEAU à Pascal COQUEREAU, Jean Baptiste LERUEZ à Cathy PIVRON, Fabienne SCMITT à Vincent CHEVILLOT.

**Conseillers en exercice : 18**

**Présents : 14**

**Votants : 17**

**Était également présente :** Éva PÉNELET, Directrice des Services

---

La séance est ouverte à dix-neuf heures et trente minutes sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, maire.

Il est demandé un vote pour désigner une personne en qualité de secrétaire de séance. **À l'unanimité, le conseil municipal opte pour un vote à main levée.**

M. HUBERT se propose comme candidat.

**Il est procédé à un vote à main levée sur cette nomination du secrétaire de séance, qui est accepté à l'unanimité des conseillers présents.**



## COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sur le fondement des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation d'attribution consentie par les délibérations en date des 23 mai 2020 (DCM 2020-20) et 16 septembre 2020 (DCM 2020-49), Madame le Maire informe les élus des décisions prises, depuis le dernier conseil municipal, par délégation afin :

### 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes

07/10/2023	CIGAC	Remboursement ind. Journalières	1 882,72 €
07/10/2023	CIGAC	Remboursement ind. Journalières	3 838,98 €

### 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Objet	Achat	Renouvellement
Concession caveau - urnes	1	

### 15° Droit de préemption urbain

Date	N° de dossier	Parcelle	Adresse	Propriétaire(s)	Acquéreur(s)	Montant de la vente	Décision
07/10/2023	IA 072 253 23 Z00165	AD 68 et AD 69	19 bis route de la Suze	M. Sébastien SIMON Mme Peggy SEPRÉ	Mme Nadine JOUANNEAU	190 000 €	Renonciation au droit de préemption
09/10/2023	IA 072 253 23 Z0016	C 858, C 863, C 864 et C 876	19 rue des Charmes	DB Promotion	M. Maxime BRIANT Mme Jessie GEORGES	67 000 €	Renonciation au droit de préemption

Le conseil municipal, pour ses membres présents, prend acte de cette information.



## OBJET N° 1 : DCM 2023-65 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, en application duquel : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (...) Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. » ;

VU le procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 ;

Madame le Maire met aux voix l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal ordinaire en date du 5 octobre 2023.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## OBJET N°2 : DCM 2023-66 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL

Madame le Maire rappelle les commissions de travail créées par délibération 2023-57 lors du Conseil Municipal du 5 octobre :

Commission	Sujets abordés
Finances	Budget, compte administratif, trésorerie, emprunts, fiscalité, tarification communale, subventions aux associations
Travaux et Environnement	Projets de développement urbain, projets de développement durable, habitat, foncier, bâtiments, énergie, espaces extérieurs, risques majeurs, travaux
Vie scolaire, enfance, jeunesse et citoyenneté	Projets relatifs à la vie scolaire, aux temps périscolaires, à la jeunesse, à la citoyenneté, restauration scolaire, conseil municipal des jeunes, conseil municipal senior
Vie culturelle, patrimoine et manifestations	Projets relatifs à la culture et au patrimoine, manifestations, bibliothèque, projets culturels en relation avec les associations locales
Vie sportive	Projets relatifs au développement des animations sportives, projets sportifs en relation avec les associations sportives locales
Dynamique commerciale	Projets visant à développer la dynamique commerciale

Elle rappelle que les commissions municipales sont chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, ou de suivre certains dossiers ou projets ; qu'il a été décidé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 5 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions et que, selon les thématiques abordées, des élus invités pourront participer aux commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition ci-après :

- Finances :
  - Présidente : Mme TAUREAU
  - Vice-Président : M. GARNIER
  - Adjoint membres d'office : Mme BOUTEAU, M. BRION, Mme EBOULEAU, M. LERUEZ, Mme VIARD
  - Membres : M. COQUEREAU, Mme LEROUX
  
- Travaux et Environnement :
  - Présidente : Mme TAUREAU
  - Vice-Présidents : M. BRION et M. LALANDE
  - Membres : M. CHEVILLOT, M. COQUEREAU, Mme GONSARD, Mme LEROUX
  
- Vie scolaire, enfance, jeunesse et citoyenneté :
  - Présidente : Mme TAUREAU
  - Vice-Présidente : M. HUBERT et Mme SCHMITT
  - Membres : Mme EBOULEAU, M. TESSÉ, Mme VIARD
  
- Vie culturelle, patrimoine et manifestations :
  - Présidente : Mme TAUREAU
  - Vice-Présidents : M. LERUEZ et Mme VIARD
  - Membres : M. GARNIER, Mme GARRY, Mme HOUSSEAU, M. LALANDE, Mme PIVRON
  
- Vie sportive :
  - Présidente : Mme TAUREAU
  - Vice-Présidents : M. COQUEREAU et Mme EBOULEAU
  - Membres : M. BRION, M. HUBERT, M. LERUEZ
  
- Dynamique commerciale :
  - Présidente : Mme TAUREAU
  - Vice-Présidents : M. CHEVILLOT, Mme GONSARD
  - Membre : M. GARNIER

**OBJET N°3 : DCM 2023-67 ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ET MISE A JOUR DU  
TABLEAU DES EMPLOIS**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 octobre 2023, transmis au Conseil Municipal le 13 octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 2 février 2022 ;

**CONSIDÉRANT** les orientations pour la fin de mandature et la nécessaire adaptation de l'organisation des services détaillée dans les documents transmis au Conseil Municipal le 13 octobre 2023 ;




Madame le Maire présente le projet de nouvelle organisation des services et les évolutions proposées :

- La **création d'un poste de médiateur manifestation et patrimoine**, à temps complet (filière culturelle / cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine / Cat. C) ;
- La **suppression du poste d'agent de bibliothèque** à temps complet (filière culturelle / cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine / Cat. C) ;
- La **création d'un poste de responsable de bibliothèque/médiathèque** à temps complet (filière culturelle / cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques / Cat. B) ;
- La **transformation du poste d'aide bibliothèque en poste de chargé d'accueil à 20h/semaine** (filière culturelle / cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine / Cat. C).
- La **transformation de l'emploi de responsable du pôle aménagement urbain en emploi d'agent administratif polyvalent** à temps complet au sein du pôle administratif (filière administrative / cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial / Cat. C) ;
- La **transformation du poste de responsable du pôle Environnement en poste de responsable des services techniques et environnement**, à temps complet (filière technique, cadre d'emploi de technicien territorial / Cat. B) ;
- La **modification de l'intitulé de l'emploi de cuisinier en emploi de chef de cuisine** (filière technique / cadre d'emploi d'adjoint technique territorial / Cat. C).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé l'**ajustement du tableau des emplois** en conséquence, étant précisé qu'une autre modification concerne l'emploi fonctionnel de direction à temps complet, qui doit être ouvert à la filière technique et au cadre d'emploi d'ingénieur territorial (Cat. A).

 <b>TABLEAU DES EMPLOIS - MAIRIE DE ROEZE-SUR-SARTHE</b> MAJ : 16/10/2023									
Emploi / poste	Temps de travail		Catégorie			Filière	Grade	Poste pourvu par un titulaire	Poste pourvu par un contractuel
	temps complet	temps non complet	A	B	C				
Directeur des Services	1		1			Technique	Ingénieur principal	1	
Services techniques et Environnement	1			1		Technique	Technicien		1
Agents des interventions techniques polyvalents	2				2	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	2	
	1				1		Adjoint technique principal 2ème classe	1	
	1				1		Adjoint technique	1	
Agents d'entretien	1	1			2	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	2	
	1				1		Adjoint technique	1	
Vie scolaire	1				1	Animation	Adjoint animation principal 2ème classe	1	
	2				2	Médicosocial	Atsem principal 1ère classe	2	
	1	2			3	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	3	
Pôle administratif	1				1	Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	
	2	1			3	Administrative	Adjoint administratif	2	1
Bibliothèque	1			1		Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine		1
		1			1	Culturelle	Adjoint du patrimoine		1
	1				1	Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	
Manifestation et patrimoine	1				1	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	
	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>20</b>			<b>19</b>	<b>4</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de valider la nouvelle organisation, et les organigrammes qui en découlent ;
- Valide le nouveau tableau des emplois ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

- Madame TAUREAU fait un retour aux conseillers municipaux sur l'accueil des nouveaux habitants qui s'est déroulé samedi 14 octobre, et remercie Léane PELLEMOINE pour son investissement pour la réussite de ce moment, et la qualité du travail réalisé ;
- Madame TAUREAU informe les conseillers municipaux de la nouvelle composition du bureau de l'Association des Parents d'Élèves ;
- Madame TAUREAU donne la parole à M. GARNIER, qui informe les conseillers municipaux de la mise en place d'un fonds de dotation « place aux initiatives » par la Communauté de Communes Val de Sarthe, destinée à soutenir les initiatives citoyennes. Les élus, à l'unanimité des présents, ont affiché leur volonté de soutenir cette démarche originale pour le territoire. Aussi ils souhaitent que la commune puisse abonder en complément de la CDC pour les projets qui seront retenus, s'ils représentent des associations ou des groupes d'habitants issus de la commune. Les modalités pourront se faire comme pour la CDC, soit en aide financière, soit en appui humain, soit en prêt de matériel ;
- Madame TAUREAU donne la parole à Mme CAMPAS, qui présente un point d'étape sur le projet de réaménagement de la place Isaac de la Roche et prend note des remarques et orientations des conseillers municipaux pour transmission au maître d'œuvre.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire clôt la séance du conseil municipal à vingt et une heures et quinze minutes.

Le secrétaire de séance,  
Pierre HUBERT



Madame le Maire,  
Catherine TAUREAU



